



FÉDÉRATION FRANÇAISE
ÉTUDES & SPORTS SOUS-MARINS

French underwater federation

COMITE REGIONAL CORSE

PV de la réunion du CDR du 17 décembre 2022

Début de séance : 14h00

Présents :

Hervé Alfonsi, Alain Lachuries, François Zaragoza, Véronique Escales, Marjorie Dupré-Poiget, Aurore Vrijens, Sabine Guiraud, Jo Vrijens, Chantal Margouet, Jean-Pierre Vignocchi, Stéphanie Penven, Daniel Buron, Virginie Docquois, Arnaud Zaragoza, Bruno Grandjean, Chantal Marzin, Christian Aragon.

Invités :

Isabelle Larvoire (Vice-Présidente de la FFESSM)

Absents excusés :

Olaf Weiss, Jean Escales et Michèle Richard-Lentali

Bilan du Président :

Jo Vrijens souhaite la bienvenue à Isabelle Larvoire, Vice-Présidente de la FFESSM, représentant le Président Frédéric Di Meglio pour l'AG de demain.

Jo Vrijens évoque pour commencer quelques éléments concernant le litige qui oppose la CTR Corse à la structure E Ragnole, suite au retrait de l'agrément pour l'organisation de stages et examens du ressort de la CTR. A ce jour, des courriers d'avocats ont été envoyés, la procédure est en cours. Jo Vrijens confirme de ce fait qu'il n'y aura pas de discussion sur ce dossier pendant le CDR.

Bilan 2022 et informations générales :

- **Infos CDN :**
 - Rajeunissement des brevets : Arnaud Zaragoza en parlera plus précisément dans son rapport. Ce qu'il faut retenir : le PE12 devient accessible à 10 ans, le N1 à 12 ans sans dérogation, le PE40 à 14 ans sous certaines conditions.
 - Une nouvelle licence "aidant et accompagnant" à 18€ a été mise en place. Elle permet notamment une couverture en assurance pour des personnes accompagnant mais ne

- pratiquant pas. Cela concerne entre autres les parents pour l'accompagnement de mineurs, les aides dans le cadre de pratique en situation de handicap, ...
- Modification de l'année fédérale : l'année fédérale allait jusqu'à présent du 15 septembre N au 14 septembre N+1. La modification attendue pour une année allant du 1er septembre N au 31 août N+1 a été validée par le CDN et sera proposée au vote lors de l'AGE nationale du 7 janvier 2023.
 - Finances 2022 :
Actuellement, il y a une belle trésorerie pour le comité. La trésorière en parlera dans son rapport. Il y a toutefois une difficulté avec la subvention de la CTC attendue dans le cadre de la compétition d'année en septembre 2022. Le réalisé de cette compétition a été finalement moins important que le budget prévisionnel. Cette baisse budgétaire va avoir un impact direct sur la subvention prévisionnelle de la CTC : la CTC versera au mieux 20K€ sur les 30K€. Cela signifie également que le CRC a subventionné 20K€ sur la compétition au lieu des 10K€ initialement prévus. A compter de ce jour, l'ensemble des démarches relatives à l'organisation des compétitions (financières ou autres) seront à réaliser par les commissions elles-mêmes et non plus par le CDR.
 - Loi du sport :
 - La loi du sport demande au niveau des instances dirigeantes nationales ou régionales une égalité totale homme-femme dans la représentativité : cela va toucher le CDN dès la prochaine mandature et le CDR dès 2028
 - Toute représentativité au-delà des 10% va être comptabilisée en chiffre direct. Actuellement les SCA représentent 10%. Dès lors qu'elle dépasse les 10%, la représentativité sera comptabilisée au réel. Exemple : si les SCA représentent 18% des structures, cela signifie qu'elles devraient avoir une représentativité de 18% (et non plus 10%). Toutefois ce n'est pas très clair quant à l'application régionale. La FFESSM a fait la demande au Ministère pour savoir si cette disposition est déclinable sur les comités régionaux ou non. Pour le moment il n'y a aucun retour. En attendant, la résolution proposée sera de passer à 20% . Cette résolution sera proposée au vote lors de l'AGE nationale de janvier 2023.
 - La loi du sport limite le nombre de mandats de présidence à 3. Pour le national, il s'agit d'une application immédiate, pour le régional ce sera pour le mandat suivant.
 - Divers :
 - Sécurité surface : l'obligation d'avoir une personne (salariée de la structure pour les SCA) en charge de la sécurité surface est inscrite dans le décret hyperbare. Faire modifier cette disposition est très difficile. Une réunion d'informations a été organisée en 2022, avant le début de la saison, avec les instances de contrôle et les SCA. Il n'y a pas eu de problème remonté pendant la saison mais à suivre pour les années à venir.
 - Le comité régional a mis en place un recyclage Brevets d'Etat organisé par le CREPS de Montpellier. Ce recyclage a lieu tous les 2 ans pour la Corse, avec une subvention de 200€ pour les moniteurs corses. La DRAJES a accompagné financièrement ce recyclage en prenant en charge la quasi-totalité de la subvention. Cela a touché 24 moniteurs en 2023.
 - Concernant les recyclages et les formations d'Etat : jusqu'à présent les examens (BP, DE, ...) étaient organisés entre le CSJC et Maeva, sans mettre au courant le Comité Régional. Jo Vrijens a été contacté par le nouveau coordinateur formation du CREPS d'Antibes

(Stéphane VINCENT). Le CREPS d'Antibes souhaite travailler en toute transparence avec le CRC, l'associer et a envoyé une convention globale.

Année 2023 :

- Le salon la plongée : il aura lieu du 6 au 9 janvier 2022. L'ATC refait un stand corse au salon de la plongée. Cela ne concerne que les SCA. 6 ou 7 SCA se sont manifestées. Le Comité sera également présent. Véronique et Jean Escales seront les représentants du Comité. Le Parc Marin sera également présent et à côté de notre stand ce qui agrandit la représentativité de la Corse. En tout, il y aura une dizaine de structures corses représentées.
- Point financier : chaque année nous choisissons un thème pour nos axes d'investissement. L'an dernier c'était l'apnée. Pour 2023, il y a un projet intéressant : Fabrice L'Houmeau, directeur régional – conseiller technique du recteur, souhaiterait réintroduire la plongée en intra-scolaire. Il souhaiterait commencer par Ajaccio et basculer sur 2B, avec des activités en PMT pour commencer. Ce projet représente un budget de 2000€. Jo Vrijens soumet au vote du CDR ce projet.

Vote du CDR pour l'approbation du projet : approuvé à l'unanimité

- L'Assemblée Générale Extraordinaire de la FFESSM : aura lieu le week-end du salon de la plongée début janvier 2023.

Rapport du Secrétariat :

Bilan quantitatif :

- Point sur les structures : 35 clubs en 2021 (vs 33 en 2021) et 46 SCA (vs 43 en 2021). Ce nombre est relativement stable d'une année à l'autre.
- Licences adultes 2125 (vs 2251 en 2021), licences jeunes 399 (vs 404 en 2021), licences enfants 197 (vs 222 en 2021). Au total sur 2022 : 2721 (vs 2877 en 2021). L'année 2021-2022 a été très riche en termes d'activités et de licences, la reprise de l'activité en piscine n'a pas eu d'impact négatif sur le nombre de licences en Corse.
- Les brevets : le niveau de brevets sur l'ensemble de l'activité régionale est le plus élevé depuis 2013, avec un impact fort au niveau de la technique avec 2659 brevets (vs 2613 en 2021) et de l'apnée avec 65 brevets (vs 16 en 2021) et de la bio & environnement avec 11 brevets (vs 0 en 2021).

Bilan sur le site internet:

- Le site connaît cette année encore une belle montée en puissance que ce soit en nombre de connexions, d'utilisateurs. L'impact des réseaux sociaux y a été pour quelque chose mais également l'ensemble des modifications apportées sur le site pour plus de lisibilité. A noter l'impact positif de la publication Facebook sur la plongée jeunes et le livret pédagogique.

Rapport de la Trésorerie :

Budget des commissions :

Les commissions ont pu travailler correctement cette année. Elles ont consommé la quasi-totalité du budget. Concernant la Juridique, comme les autres années, il n'y a pas de budget alloué mais la possibilité de débloquer des fonds pour des actions ponctuelles à la demande.

Commissions	Montant alloué 2022	Montant demandé 2023	Décisions
Apnée	3 000 €	3 000 €	Montant attribué : 3 000 €
Archéologie	5 000 €	5 000 €	Montant attribué : 5 000 €
Biologie	1 500 €	1 500 €	Montant attribué : 1 500 €
Technique	6 000 €	8 000 €	Montant attribué : 6 000 €
Médicale	1 200 €	1 200 €	Montant attribué : 1 200 €
Juridique	0 €	0 €	Montant attribué : 0 €
Total	16 700 €	18 700 €	Montant attribué : 16 700 €

Budget général :

Bilan au 14/09/2022 : Les postes les plus importants sont la gestion du site internet et les participations aux différentes AG. Le bilan est négatif au 14 septembre 2022, principalement dû au budget pour la compétition Apnée . Le Comité a un solde en banque positif 48,6 K€.

Vote du CDR pour l'approbation du prévisionnel (général et commissions) 2023 : a été approuvé à l'unanimité lors du vote par internet 12 septembre 2022

Rapport des commissions :

Les rapports des commissions ont été faits sur les bilans qualitatifs et quantitatifs, et les commissions ont présenté leur prévisionnel. Ces documents sont disponibles sur le site du Comité Régional.

Points spécifiques concernant la commission Apnée : une année très importante en termes de formations (que ce soit sur les formations d'apnéistes mais aussi de plongeurs de sécurité). Les résultats de nos équipes corses sont importants au niveau national et international. Cette année a été en parallèle l'année de lancement des 2 compétitions officielles régionales de la commission : Championnats régionaux indoor et outdoor.

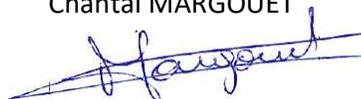
Points spécifiques concernant la Commission Juridique : Jo Vrijens remercie la Commission Juridique et particulièrement Michèle Lentali pour son implication dans l'affaire Palomba.

Points spécifiques concernant la CTR :

- HandiSub : participation au colloque Handisub en mars 2022 à Marseille et organisation de la 1^{ère} formation EH1 avec 4 stagiaires en 2022 à Ajaccio. Par ailleurs des rencontres fructueuses avec les acteurs du Sport Santé ont eu lieu dans le courant de l'année.
- Il y a actuellement 6 centres d'examen régionaux avec un centre en moins à Ajaccio et un en plus à Pianotolli. Le nombre de structures agréées pour l'accueil des stagiaires pédagogiques est de 10 structures dans le 2A qui ont accueilli 37 stagiaires et 11 dans le 2B qui ont accueilli 44 stagiaires.
- Le séminaire du collège des instructeurs aura lieu les 28 et 29 janvier 2023 à Ajaccio
- La journée des encadrants de la CTR a eu lieu le 26 mars 2022 à Corte. La journée à destination des encadrants sera organisée le 11 mars 2023 à Corte

Fin de séance : 18h40

La Secrétaire Générale
Chantal MARGOUET



Le Président
Jo VRIJENS

